



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, (info Tramway), 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.3), M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 8.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 7.4), M. Christophè LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.7), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.6), Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 7.5), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 7.4), M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.4) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN) **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.2) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.4) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 2.2) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE (à partir du 1.1.2) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.8) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (représenté par Mme Maryse VIPREY)

Étaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT **Gennes :** Mme Maryse MILLET **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCÉLOT **Nancray :** M. Daniel RÔLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU (à partir du 7.4), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du 9.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 1.1.8), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 1.1.5), E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY, J. SCHIRRER (jusqu'au 7.4), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 1.1.4), R. REYLE (à partir du 2.1), J.M. ROTH, G. GALLIOT, D. ROLET

Mandataires : N. BODIN, B. RONZI (à partir du 7.4), M. LOYAT, J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, J.F. GIRARD, C. DEVESA (à partir du 9.1), S. JOLY, S. WANLIN (à partir du 1.1.8), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.5), C. VOIDEY, J.M. GIRERD, J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER (jusqu'au 7.4), B. CYPRIANI, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 1.1.4), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 2.1), A. POIGNAND, G. BAULIEU, J. LANGUEBIEN

Délibération n°2013/002243

Rapport n°3.5 - Contribution du Grand Besançon au développement de l'Aéroport Dole Jura pour les exercices 2012/2013

Contribution du Grand Besançon au développement de l'Aéroport Dole Jura pour les exercices 2012/2013

Rapporteur : Marcel FELT, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
Budget 2013 et PPIF 2013-2017 « Aéroport Dole/Tavaux » Fonctionnement	Montant au Budget 2013 : 50 000 € Montant de l'opération : 50 000 €

Résumé :

L'Aéroport Dole Jura a engagé un programme de développement ambitieux visant à renforcer et à diversifier l'offre de transport loisirs et affaires sur le territoire Centre Franche-Comté. Ceci a donné lieu à l'engagement d'investissements conséquents par le Conseil Général du Jura. Dans le cadre de sa stratégie de développement économique « CAP 2015 », le Grand Besançon a fait du développement d'infrastructures et du renforcement de l'accessibilité de son territoire une priorité et il s'agit d'apporter une contribution au développement d'une offre complémentaire à celle qui existe localement (Aérodrome de La Vèze) afin de fournir une gamme de services élargie aux entreprises et aux particuliers, via une subvention de 50 000 € (portant sur les exercices 2012 et 2013).

I. Présentation générale

Depuis 2010, l'Aéroport Dole Jura est géré par la Société privée SEADJ (Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura) dans le cadre de la Délégation de Service Publique (DSP) d'une durée de dix ans, attribuée par le Conseil Général du Jura. La SEADJ est détenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura (actionnaire à 49 %) et Kéolis Airport (actionnaire à 51 %).

II. Développement de l'aéroport

Au cours des deux dernières années, deux tables rondes ont été organisées en présence des différents partenaires et financeurs afin de présenter les plans de développement du délégataire et les résultats et bilans d'activités des exercices 2011 et 2012.

La première année avait été marquée par une augmentation sensible de l'activité commerciale avec l'apparition de premiers vols vacances de mi-avril à mi-novembre et enfin la mise en place d'une ligne régulière vers une première destination : Nice.

Ces développements se sont poursuivis et développés en 2011 et 2012.

A/ Fréquentation

L'objectif fixé, en concertation avec le délégataire, qui visait à atteindre un trafic annuel entre 15 000 et 20 000 passagers entre mars 2012 et fin février 2013, a été atteint et dépassé. En effet pendant cette période 42 213 passagers ont été comptabilisés.

Pour 2013, l'objectif s'établit à 65 000 passagers.

B/ Offre

D'octobre 2012 à décembre 2013 :

- Tunis, un vol par semaine,
- Porto, deux vols par semaine,
- Nice, trois vols par semaine.

En 2013, l'aéroport propose des vols réguliers à destination de :

- Porto,
- Bastia/Ajaccio,
- Marrakech,
- Tunis/Djerba,
- Londres,
- Nice.

En période d'été, des vols vacances sont proposés à destination de Palma de Majorque.

Les deux associés du groupement mutualisent leurs savoir-faire pour déployer un projet orienté sur les lignes régulières et le développement des activités existantes (vols vacances, entraînement pour les pilotes et compagnies aériennes, fret aérien, aviation d'affaires et vols sanitaires).

C/ Communication

Un plan annuel d'investissements sur des opérations de communication a été établi en concertation entre le délégataire et le délégant pour promouvoir l'aéroport et des actions de promotion proactive ont été privilégiées auprès de la presse locale et régionale, auprès de prescripteurs ciblés et du grand public. En 2012, un guide horaires a été édité pour la première fois afin de présenter les destinations au départ de Dole et développer les informations pratiques nécessaires au voyageur. Il a fait l'objet d'une large diffusion (10 000 exemplaires) dans les agences de voyage, offices de tourisme, lors de différentes manifestations...

III. Budget global de l'aéroport et participation des collectivités

A/ Investissements

Un certain nombre d'investissements à la charge du délégant a été prévu par la DSP jusqu'en 2015.

A ce jour des investissements importants ont donc eu lieu :

- rénovation de la piste,
- aménagement d'un parking « voyageurs »,
- construction d'une aérogare et d'un bureau pour la douane, réaménagement complet du hall d'entrée.

Soit un total de plus de 4 M€ investis. De nouveaux investissements sont prévus pour 2013 : création d'un deuxième point d'inspection filtrage, réaménagement de la salle d'embarquement, mise en place d'une salle d'infirmerie et d'un espace de restauration et renouvellement des camions.

B/ Résultats financiers

Le bénéfice de l'exercice 2012 s'élève à 7 K€.

Le chiffre d'affaires est en évolution : 2010 => 506 K€, 2011 => 467 K€ et 2012 => 745 K€.

La convention de DSP prévoit le versement par le délégataire d'une redevance d'occupation de 50 000 € par an, et un versement d'intéressement égal à 50 % du solde au-delà de 50 000 € en résultat courant avant impôts. En 2012 aucun dividende n'a été versé.

C/ Financements sollicités pour 2013

Partenaires	Contributions sollicitées
Conseil Régional de Franche-Comté	Ce montant doit être voté lors de la DMI
Conseil Général du Doubs	Montant non déterminé
Conseil Général de Haute Saône	15 000 €
CA du Grand Dole	140 000 €
CA du Grand Besançon	50 000 € [25 000 € au titre de 2012 et 25 000 € au titre de 2013]

Compte tenu du contexte lié au nouveau plan de développement de l'aéroport Dole-Jura, la convention permettant au Grand Besançon de verser la subvention votée pour 2012 (cf. Conseil de Communauté du 28/06/12) n'a pu être signée. Il est donc proposé que le Grand Besançon participe financièrement au développement de l'aéroport à hauteur de 50 000 € pour les années 2012-2013.

A la majorité, 11 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement de 50 000 € au Conseil Général du Jura, au titre de sa contribution pour 2012 et 2013 au programme de développement de l'aéroport Dole-Jura.
- autorise Monsieur Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 100

Contre : 11

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le - 7 OCT. 2013



Convention
Contribution du Grand Besançon au
développement de l'Aéroport Dole Jura

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013, et ci-après dénommée « la collectivité » ou la « CAGB »,
D'une part,

Et :

Le Conseil Général du Jura, représenté par son Président, Monsieur Christophe PERNY,
D'autre part,

Préambule

L'aéroport Dole Jura propose une offre de transport complémentaire à celle qui était développée sur le territoire du Grand Besançon par l'aérodrome de La Vèze. Cet aéroport a engagé un programme de développement ambitieux visant à renforcer et à diversifier l'offre de transport loisirs et affaires sur le territoire Centre Franche-Comté. Ceci a donné lieu à l'engagement d'investissements conséquents par le Conseil Général du Jura.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique « CAP 2015 », le Grand Besançon a fait du développement d'infrastructures et du renforcement de l'accessibilité de son territoire une priorité.

Parallèlement un programme d'investissement conséquent a été entrepris.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apporte son concours au Conseil Général du Jura, pour l'exploitation de l'aéroport Dole Jura, exercée dans le cadre d'une Délégation de Service Public par la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura (SEADJ).

Article 2 - Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée d'un an.
Elle prendra effet à compter de la date de sa notification et cessera au plus tard le 31 décembre 2014.

Article 3 - Missions et objectifs

Au cours des deux dernières années, des tables rondes ont été organisées afin de présenter les plans de développement du délégataire et les résultats et bilans d'activités des exercices 2011 et 2012.

3.1 - Fréquentation

L'objectif fixé, en concertation avec le délégataire, qui visait à atteindre un trafic annuel entre 15 000 et 20 000 passagers, entre mars 2012 et fin février 2013, a été atteint et dépassé. En effet, pendant cette période 42 213 passagers ont été comptabilisés.

Pour 2013 l'objectif s'établit à 65 000 passagers.

3.2 - Offre

D'octobre 2012 à décembre 2013 :

- Tunis, un vol par semaine,
- Porto, deux vols par semaine,
- Nice, trois vols par semaine.

En 2013, l'aéroport propose des vols réguliers à destination de :

- Porto,
- Bastia/Ajaccio,
- Marrakech,
- Tunis/Djerba,
- Londres,
- Nice

En période d'été, des vols vacances sont proposés à destination de Palma de Majorque.

Les deux associés du groupement mutualisent leurs savoir-faire pour déployer un projet orienté sur les lignes régulières et le développement des activités existantes (vols vacances, entraînement pour les pilotes et compagnies aériennes, fret aérien, aviation d'affaires et vols sanitaires).

Article 4 - Attribution d'une subvention

4.1 - Décision d'attribution

La CAGB versera au Conseil Général du Jura pour l'année 2013 une contribution financière de 50 000 € au titre du développement de l'aéroport Dole-Jura.

4.2 - Mandatement

Le versement de cette contribution interviendra de la façon suivante :

- 50 %, soit 25 000 €, à la signature de la présente convention,
- le solde, soit 25 000 €, sur demande écrite et présentation d'un bilan financier de 2013.

Article 5 - Contrôle de l'utilisation de la contribution

5.1 - Informations comptables et financières

Le Conseil Général du Jura transmettra à la CAGB, le rapport annuel du délégataire, établi conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, au plus tard au mois de juillet de l'année suivant l'exercice clos, les comptes détaillés des opérations réalisées ainsi que tous documents faisant connaître le résultat de l'activité.

5.2 - Communication du soutien apporté par la CAGB

Le Conseil Général du Jura s'engage à valoriser le soutien apporté par la CAGB dans le cadre de ses différentes actions de promotion ou de communication.

Article 6 - Résiliation

En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, la convention pourra être résiliée sans préavis.

Article 7 - Contentieux

Tout litige portant sur l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

Fait à Besançon, en 3 exemplaires originaux, le

Pour le Conseil Général du Jura,

Le Président,

Christophe PERNY

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET